

Masseurs-kinésithérapeutes : un protocole pour les signalements d'infractions sexuelles



© 2022 Les Echos Publishing

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes est très engagé dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles. Il s'est impliqué dans les travaux du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances sur le sujet des violences conjugales, travaille avec la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), a signé une charte pour prévenir et lutter contre les violences dans le sport avec le ministère chargé des Sports, et mis en place un groupe de travail pour élaborer des outils de communication visant à prévenir et lutter contre les violences sexuelles au sein des cabinets de kinésithérapie.

Une relation de confiance

Pour aller encore plus loin et renforcer ses actions dans la lutte contre les violences sexuelles qui pourraient être commises à l'occasion ou dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions par les professionnels de santé, l'Ordre veut mettre en place une relation de confiance sur la durée avec le

parquet de Paris. Un protocole a donc été signé, qui doit permettre de faciliter au maximum le traitement des signalements reçus par le CNOMK et le CDOMK 75. Il indique la procédure que doivent alors suivre les instances ayant connaissance de ce type d'agissements. Le protocole est conclu pour une année d'expérimentation.

Pour consulter le protocole : www.ordremk.fr

© 2022 Les Echos Publishing